

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

**Discours de Fabienne BUCCIO,
Préfète de la Seine-Maritime**

**Présentation du rapport d'activité des services de l'État 2017
devant l'assemblée du Conseil départemental de la Seine-
Maritime**

Vendredi 5 octobre 2018

Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux,
Mesdames et Messieurs les sous-préfets,
Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique,
Général,
Mesdames et Messieurs les chefs de services de l'État et du
département,
Mesdames et messieurs,

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'accueillir au
Conseil départemental pour me permettre de vous présenter, pour

la première fois depuis ma prise de fonction en 2017, le rapport d'activité des services de l'État en Seine-Maritime.

J'ai toujours plaisir à venir m'exprimer devant les assemblées départementales en tant que Préfète, car je suis convaincue, qu'au-delà d'une obligation légale que le Code général des collectivités territoriales m'impose, cet exposé est surtout un temps fort de notre vie démocratique. Je me prête d'autant plus volontiers à l'exercice que je sais que ces moments privilégiés peuvent être l'occasion d'un échange riche et constructif.

Je viens ici, mesdames et messieurs, vous présenter un travail collectif. J'ai l'honneur de parler au nom des fonctionnaires qui servent notre pays au plus proche des habitants de la Seine-Maritime. J'ai demandé aux membres du corps préfectoral et aux chefs de service de l'État d'être présents aujourd'hui : ils représentent l'ensemble des personnes qui portent l'action de l'État dans le département. Permettez que je leur redise devant vous, toute ma reconnaissance, mais aussi ma fierté pour le travail qu'ils accomplissent.

Ce rapport est également le fruit des échanges que mes services et moi-même entretenons avec chacun d'entre vous. Il met en valeur

la complémentarité entre l'action de l'État et celle des collectivités territoriales, dans une République décentralisée où l'action de l'État territorial conserve tout son sens. Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, je veux saluer ici l'excellence de nos relations, marquées du sceau de la confiance et du respect.

Le document que je viens vous présenter, le rapport d'activité, vous a été adressé sous forme dématérialisée. Il n'a pas vocation à restituer de manière exhaustive la totalité de l'activité de l'État en Seine-Maritime : il identifie les politiques publiques prioritaires sur le territoire et retrace les temps forts de l'action de l'État pour leur mise en œuvre. Je l'ai voulu synthétique, dynamique et accessible. Je vous laisse le soin de le découvrir.

Je souhaite profiter de ma présence devant vous aujourd'hui pour dépasser le cadre de ce rapport d'activité, et aborder les points qui me semblent essentiels pour l'avenir du département. Il nous faut identifier les axes de travail en commun pour dessiner la vision que nous partageons tous : celle d'un territoire attractif, qui a souffert, comme d'autres, de la crise de 2008, et peut-être même plus que d'autres, mais qui a su relever la tête grâce aux efforts

communs, et qui aujourd'hui se développe au bénéfice de tous les citoyens de Seine-Maritime.

Mon intervention s'articulera autour de 3 priorités qui guident l'action de l'État au quotidien :

1. **La protection de tous nos concitoyens**, mission première des services de l'État ;
2. **Le développement équilibré du territoire**, qui conditionne l'attractivité du département et détermine le cadre de vie de ses habitants ;
3. **Le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre toutes les formes d'exclusion**, qui doit rester une priorité de notre action, au cœur de toutes les politiques publiques.

Dans chacune de ces priorités, votre collectivité joue un rôle essentiel.

Pour mener à bien toutes ces missions et défendre l'intérêt général, dans un cadre financier qui nous impose collectivement de maîtriser notre dépense publique, l'État n'a de cesse que de chercher à améliorer le fonctionnement de ses services et à se moderniser. Je viens devant vous dans un contexte particulier,

marqué par un projet de **réforme importante pour l'État issu des réflexions d'Action Publique 2022**. Aussi reviendrai-je, à la fin de mon intervention, sur ces évolutions en cours.

(1. L'État protège tous nos concitoyens)

Assurer la sécurité constitue le premier devoir de l'État envers les citoyens, car vivre sans crainte pour sa sécurité, est l'une des exigences les plus légitimes qu'ils puissent avoir. La sécurité est donc pour moi un sujet prioritaire, dans chacune de ses déclinaisons.

- Il y a d'abord la **sécurité publique** qui suppose de lutter contre toutes les formes de délinquance et leurs manifestations quotidiennes.

Nos résultats sont très encourageants en la matière puisque la délinquance a diminué en Seine-Maritime : les atteintes aux biens ont diminué de 4 % depuis 2017, les cambriolages de 7,5 %. Le nombre de faits élucidés est en constante augmentation : le taux d'élucidation des atteintes volontaires à l'intégrité physique se maintient à un niveau très élevé, près de 56 %, et, pour les atteintes aux biens, le taux d'élucidation est passé à 14,3 % en

2018, soit une augmentation de 1,19 point de pourcentage depuis 2017. Nous ne pouvons que nous féliciter de ces bons résultats. Sur le terrain, policiers et gendarmes restent mobilisés, avec une intensité qui ne faiblit pas.

En ce qui concerne la **sécurité routière**, je me félicite que la délicate mise en œuvre de l'abaissement de la vitesse à 80 km/h se soit déroulée en bonne intelligence avec votre collectivité.

Le gouvernement a réaffirmé sa priorité pour la sécurité dans le projet de loi de finances pour l'année 2019. Le budget qui lui est consacré va ainsi connaître une augmentation de 2,6 %. En 2019, ce sont 2500 postes qui viendront compléter les effectifs des forces de l'ordre, dans la lignée de l'effort engagé en 2018 avec la création de 1870 emplois. Les équipements des forces de l'ordre seront également modernisés, à travers deux programmes de transformation numérique, pour continuer à doter nos policiers et nos gendarmes d'outils numériques modernes qui renforcent leur efficacité sur le terrain.

Nous devons également relever un défi qui s'impose à tous, même si l'État est en première ligne : **la lutte contre la radicalisation à**

caractère terroriste. C'est un combat que nous ne gagnerons qu'ensemble.

Monsieur le Président, je veux tout particulièrement souligner votre implication personnelle. Dès le lendemain de l'attentat contre le père Hamel, vous avez mis en place un plan d'ensemble permettant à votre collectivité de répondre à ce défi, dans les domaines relevant de sa compétence. Je renouvelle également à chacun d'entre vous mes remerciements pour avoir récemment honoré la mémoire du Colonel Beltrame.

Nous menons de conserve, Département et État, une action exemplaire, le projet Olympio qui, grâce à notre financement commun, permet à tous les élèves de 3^e de la Seine-Maritime, d'être avertis et vigilants contre le cyber-endoctrinement. Pour avoir assisté, côte à côte M. le président, au milieu des élèves, à une de ces séances, nous sommes sortis, j'ose l'expression, « bluffés », par l'efficacité de ce dispositif, qui a su captiver les adolescents en utilisant leur langage, leurs habitudes et leurs façons d'être.

- Assurer la sécurité de nos concitoyens, c'est aussi, et peut-être surtout, **prévenir les risques** :

Nous sommes un département concerné par un grand nombre de risques, technologiques et naturels. Parmi ces risques, les inondations. Nous avons entrepris une action commune déterminante.

La nouvelle compétence GEMAPI (« gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ») est devenue obligatoire, vous le savez, pour les EPCI au 1^{er} janvier 2018. Tant sur le littoral de Seine-Maritime que sur la Seine normande, nous avons entrepris deux très grands chantiers. Ils devront permettre notamment aux élus de ne pas être seuls face à cette responsabilité et de construire une structure adaptée, gérant de façon homogène et durable ces risques majeurs, qui, avec le réchauffement climatique, ne feront que s'accroître.

Je n'ignore pas l'engagement historique et exceptionnel de votre collectivité sur ces sujets. Nous travaillons actuellement à un nouveau modèle, permettant de concilier le savoir-faire du département et de ses ingénieurs, et la reconnaissance par la loi de la compétence aux seuls EPCI à fiscalité propre.

Nous avons su, collectivement, trouver le chemin de l'intérêt général, qui permettra à une structure en cours de définition, de continuer intelligemment le travail déjà entamé. Et parce qu'en Seine-Maritime, nous sommes toujours modestes, sachez que nous sommes actuellement regardés, à juste titre, par les acteurs franciliens sur ce qui pourrait devenir un modèle pour tout l'Axe Seine.

L'ambition est là : il faut maintenant la faire aboutir, la faire pleinement partager au-delà des tentations de repli que de tels dossiers peuvent immanquablement provoquer.

Je pourrai également parler devant vous des PPRT (Plan de prévention des risques technologiques), puisque nous avons franchi une étape majeure de la mise en œuvre des PPRT de nos zones industrialo-portuaires havraise et rouennaise. La DREAL a su limiter les mesures foncières onéreuses pour les collectivités en demandant aux entreprises un effort d'investissement.

Vous serez certainement surpris si je n'évoquais pas devant vous le sujet délicat de la **défense contre l'incendie**, qui a beaucoup fait parler, beaucoup fait écrire mais aussi diffusé beaucoup de contresens et d'inexactitudes.

La position de l'État a toujours été claire et n'a nullement varié.

Comme vous le savez, un courrier a été adressé aux maires en février 2017, sans que l'État en soit informé, pour modifier le règlement de défense extérieure contre l'incendie. Vous avez noté, je pense, que ce courrier n'est pas passé inaperçu et a soulevé quelques débats.

À ma prise de fonction, quelques jours plus tard, j'ai cherché avec le nouveau directeur du SDIS, lui aussi nouvellement arrivé, à reprendre ce dossier et à remettre les choses en ordre.

J'ai longuement concerté avec l'association départementale des maires. Les pompiers sont allés, chaque fois que nécessaire, à la rencontre des élus. Les sous-préfets ont également fait un travail de proximité primordial.

Et enfin, un accord a été trouvé, qui répond, tant aux légitimes remarques des élus qu'à l'indispensable sécurité que nous devons à nos concitoyens et à nos pompiers.

Ce dossier est maintenant en ordre de marche et je remercie tout particulièrement le SDIS et le président du CASDIS, de continuer à soutenir notre action commune.

* * * * *

(2. L'État assure le développement équilibré du territoire)

Le développement équilibré du territoire constitue, à raison, un autre sujet de préoccupation majeur de nos concitoyens. Ils attendent de l'État des investissements et un accompagnement dans les projets qui structurent et renforcent l'attractivité du territoire : développement des infrastructures, valorisation de l'environnement, mais également préservation du patrimoine. Nous devons travailler quotidiennement à le mettre en valeur, au service de l'intérêt supérieur des citoyens qui l'habitent.

La liste des actions ne peut en aucun cas être exhaustive. Aussi, permettez-moi de revenir devant vous sur ce que je crois être les grands enjeux de notre département.

L'axe Seine et ses ports doivent être développés. Nous en sommes tous convaincus : c'est une priorité stratégique pour le développement du territoire de la Seine-Maritime. Les annonces imminentes du Premier ministre donneront les perspectives et l'ambition que nous sommes légitimes à demander.

Le statu quo actuel ne peut demeurer. Les grands ports maritimes resteront d'État car c'est leur vocation pour leur rayonnement et leur place dans la concurrence mondiale.

Une nouvelle organisation va naître. Au-delà des réactions qu'elle ne manquera pas de susciter, il conviendra que tous, rapidement, nous nous rassemblions pour l'intérêt de notre territoire, de nos acteurs portuaires, compagnies maritimes, entreprises, personnels portuaires et dockers. Le Conseil départemental aura à s'exprimer, et aura son rôle à jouer.

Serqueux-Gisors est justement l'illustration de ce que nous pouvons intelligemment réussir, en étant unis.

Comme convenu, le calendrier étant à ce stade respecté, nous devrions disposer en 2020 de cette infrastructure majeure pour nos deux grands ports.

Participer au développement économique, c'est aussi pour l'État, savoir exercer, efficacement mais rapidement, des contrôles prévus par la réglementation sur les importations et les exportations. **Alors qu'à ce jour, tout était regroupé à Rouen, une antenne de la direction départementale de la protection des populations de 9 agents vient d'ouvrir au Havre, dans les**

locaux de la sous-préfecture, pour être au plus près des entreprises portuaires et créer de la fluidité dans nos échanges, et par conséquent, être plus compétitifs par rapport aux ports du range Nord. Cela nous permet d'anticiper les conséquences du Brexit, quel qu'il soit.

Je sais que l'État ne fait pas de bruit, ce n'est d'ailleurs pas sa vocation, mais il agit efficacement et croyez bien que ce nouveau service a été un combat vigoureux face aux administrations centrales.

Je remercie devant vous la DIRECCTE et la DDPP pour leur implication et leur loyauté sans failles à mes côtés.

La Douane est en train de s'organiser pour également répondre au défi du Brexit. J'envisage, avec le directeur interrégional des douanes, de réunir les acteurs portuaires pour partager les contours de cette nouvelle organisation.

Nos ports ont besoin, pour être compétitifs, d'un hinterland irrigué d'infrastructures de transport performantes. En matière de

transport, le gouvernement a retenu un scénario favorable à la Normandie. Deux projets qui concernent plus particulièrement la Seine-Maritime ont été identifiés comme prioritaires :

- **Le contournement Est de Rouen :**

Les derniers mois ont été porteurs d'avancées décisives : après la DUP de novembre 2017, les arbitrages gouvernementaux prévoient son financement pour des travaux qui pourraient démarrer avant la fin de la mandature législative.

Je veux souligner l'engagement financier du Département, de la Métropole Rouen Normandie et de la Région, aux côtés de l'État. Cette décision collective a été déterminante dans ce processus.

- **La ligne nouvelle Paris-Normandie :**

La Ministre a clairement indiqué que, dans les priorités de l'Etat, figure la section Paris Mantes du projet, et en particulier l'opération de suppression des cisaillements dans le plan de voie de la gare Saint-Lazare. Les autres éléments retenus pour le projet figureront dans le texte de loi qui sera examiné prochainement par le Conseil des Ministres.

Ce sera une amélioration très sensible pour les usagers de cette ligne, d'autant que, concomitamment, de nouvelles rames seront mises en services, dont l'acquisition est intégralement financée par l'État, à hauteur de 720 millions d'euros.

Investir pour un développement équilibré et pérenne du territoire suppose aussi de préserver la biodiversité et l'environnement qui nous entourent. C'est pour cette raison que j'ai demandé que l'autorité environnementale, le CGEDD, envoie une mission en Seine-Maritime pour étudier la question de la reconversion des friches industrielles. Ces territoires présentent un potentiel de croissance économique très riche, à exploiter en bonne intelligence pour protéger notre environnement. Il s'agit en effet que la création d'activités industrielles nouvelles ne se fasse pas au détriment des terres agricoles, mais plutôt sur d'anciens sites industriels. Nous pouvons, à cet égard, capitaliser sur l'expérience réussie de la réindustrialisation de la friche Pétroplus.

L'État s'investit aussi, à plus petite échelle, pour renforcer le caractère durable du fonctionnement de ses services. C'est tout

l'enjeu du projet de rénovation de la cité administrative St Sever à Rouen qui doit permettre, à l'issue des travaux en 2022, de réduire d'au moins 60 % la consommation énergétique de ce bâtiment.

* * * * *

(3. L'État s'engage pour lutter contre toutes les formes d'exclusion et favoriser la cohésion sociale entre nos concitoyens)

La cohésion sociale est un enjeu de notre action qu'il ne faut jamais perdre de vue. Elle s'inscrit dans la stratégie du gouvernement de lutte contre l'exclusion, présentée par le Président de la République le 13 septembre dernier. Nous avons, en la matière, de nombreux défis à relever.

Premier défi : le logement

A cet égard, Monsieur le Président, votre collectivité a sollicité la délégation de compétence pour les aides à la pierre et les aides à l'habitat privé au mois de juillet de cette année. Cette démarche s'inscrit dans votre politique de l'habitat, axée sur les solidarités territoriales et sociales. J'ai accueilli favorablement votre

demande, dans la mesure où vous avez repris, à votre compte, les objectifs et les ambitions de l'État.

Sur la rénovation urbaine, votre collectivité est engagée. Vous prévoyez de contribuer aux opérations d'intérêt régional à hauteur de 33 millions d'euros, effort notable aux côtés de l'État, de la Métropole et de la Région, pour améliorer les conditions de vie des populations les plus fragiles.

Nous signerons le 19 octobre avec le directeur général de l'ANRU la convention actant nos engagements communs pour 8 quartiers d'intérêt régional et 3 quartiers d'intérêt national dans le département.

L'État travaille depuis plusieurs mois à la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi ELAN qui visent notamment à réorganiser les bailleurs sociaux dans un objectif d'une plus grande efficacité. Sur les 19 organismes ayant leur siège dans le département, 4 atteignent ou dépassent le seuil minimum fixé par la loi de 12 000 logements, dont Habitat 76, qui a largement la taille critique. Les autres opérateurs sont de tailles très diverses et dans des situations financières très disparates. Des regroupements seront nécessaires. L'État, la Caisse des dépôts et consignations,

les collectivités et les opérateurs y travaillent déjà ensemble dans un état d'esprit constructif.

Ce ne sera pas une tâche facile. J'en ai bien conscience. Mais cette situation ne pouvait demeurer.

Deuxième défi collectif : renforcer et améliorer notre action dans le domaine de la politique familiale

M. le Président, nous avons su ensemble réagir à la situation difficile que connaît depuis quelques semaines le service d'adoption du département. Nous avons tous deux fermement condamné les propos tenus par une cheffe de service quant à un traitement discriminatoire des familles candidatant à l'adoption.

Mais nous avons fait plus que cela. Nous avons immédiatement saisi ensemble l'IGAS pour provoquer une inspection des services d'adoption, et nous avons engagé un processus commun de révision du règlement intérieur du conseil des familles. Car il en va de notre responsabilité de savoir remettre en question une organisation quand elle perd le sens de son action.

Cet engagement dans le domaine familial, vous l'avez également prouvé M. le Président lorsque nous avons discuté ensemble, récemment, de la contribution du Conseil départemental à l'hébergement des femmes vulnérables avec enfants de moins de 3 ans. Vous avez affirmé votre volonté de maintenir la contribution du département à destination de ce public.

Troisième défi : l'accueil des demandeurs d'asile et l'insertion des réfugiés

Vous connaissez, comme chacun d'entre nous, la force des flux migratoires auquel notre pays, et plus largement l'Europe, fait face depuis 2015. La feuille de route du Président de la République et du gouvernement est très claire : il convient d'accueillir dignement ceux qui demandent l'asile conformément à notre constitution et à nos engagements internationaux et de reconduire à la frontière, ou faire réadmettre dans un autre pays européen, ceux qui doivent l'être.

Ces deux impératifs ne sont pas incompatibles, bien au contraire. Tous deux doivent être mis en œuvre car pour protéger, nous devons faire respecter la loi.

De mon expérience à Calais, j'ai acquis la conviction qu'humanité et fermeté ne sont pas incompatibles. Et j'irai même plus loin : l'humanité exige écoute et respect, la fermeté oblige capacité à décider et responsabilité à agir.

En Normandie et en Seine-Maritime, nous avons été à la hauteur de l'enjeu. Depuis l'amorce de cette pression migratoire début 2015, 773 places d'hébergement supplémentaires ont été créées en Seine-Maritime, et le dispositif actuel s'élève à 1758 places, soit une augmentation de 43 %. Je souligne, plus qu'ailleurs, le sens des responsabilités dont ont fait preuve les élus et la population face à cette situation nouvelle.

Les Conseils départementaux ont un rôle primordial sur la question de **l'accueil des mineurs non accompagnés**, public qui relève du droit commun de la protection de l'enfance. Les services départementaux d'aide sociale à l'enfance prennent les mineurs en charge dans le cadre d'un accueil provisoire d'urgence de 5 jours, financé par l'État, durant lequel leur situation est évaluée.

La vague migratoire a considérablement accru le nombre de mineurs non accompagnés accueillis par les services de l'ASE,

confrontés à la délicate mission de l'évaluation de la minorité. Aussi, l'État est venu en aide au département de Seine-Maritime, particulièrement concerné, avec une dotation supplémentaire de plus de 2,3M€ au cours de l'été.

Je tiens à souligner ici la qualité de notre partenariat, Monsieur le Président, autour de cette question, cruciale, des mineurs non accompagnés.

Par contre, j'ai un sujet, sur lequel j'ai besoin de vous, car mes services et moi-même, malgré notre volonté, peinons à le relever : **l'insertion des réfugiés**, donc de ceux qui se voient accorder durablement le droit de séjour en France. L'intégration des statutaires est un enjeu de premier plan : c'est l'accès à l'autonomie et la transition de ces publics vers le droit commun qui est en jeu, car ils ont vocation à s'insérer dans notre société.

Pour ces personnes, il s'agit en tout premier lieu de leur permettre de maîtriser rapidement le français mais également, comme pour chacun, d'être logé dignement et de pouvoir exercer une activité professionnelle. Nous avons déjà beaucoup avancé, sur ce sujet, mais il faut être sincère : beaucoup reste à faire.

Il n'y a de véritable insertion que par le travail. Nous devons porter notre effort sur la montée en puissance des programmes d'insertion professionnelle. Je pense ici au programme HOPE (Hébergement, Orientation et Parcours vers l'Emploi) mis en place en mai 2017 afin d'accompagner des réfugiés en France sur la voie de l'insertion en partenariat avec l'AFPA. Grâce à la mobilisation des services de l'État et de ses partenaires, entreprises et chambres consulaires, ce dispositif donne d'excellents résultats en termes d'embauche. C'est un beau programme qui doit être poursuivi, dupliqué, renforcé.

Nous ne sommes pas encore à la hauteur de l'enjeu et nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, notamment dans la société civile.

* * * * *

(4. La réforme de l'État)

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs, j'en arrive à la fin de mon propos, et je souhaiterais conclure sur les perspectives pour l'État.

Il faut premièrement penser la modernisation de notre action dans un contexte qui nous impose collectivement de maîtriser nos dépenses. L'État s'engage en ce sens : après une stabilisation de la dépense publique en volume, le déficit budgétaire sera ramené à 1,9 % du PIB en 2019, hors mesures exceptionnelles.

Cet effort ne se fait pas au détriment ni des personnes défavorisées, ni des collectivités locales. 8,5 milliards d'euros sont mobilisés pour la lutte contre la pauvreté des enfants et des plus jeunes dans la stratégie du gouvernement présentée le 13 septembre dernier.

Pour les collectivités locales, la DGF des départements et des communes sera stable en 2019 et l'État poursuivra son effort sur les dotations à l'investissement. Ainsi, les dotations aux investissements pour les communes et les EPCI à fiscalité propre de Seine-Maritime (DETR et DSIL) ont atteint près de 25,5

millions d'euros en 2018, soit une augmentation de 8,19 % par rapport à 2017, hors pacte métropolitain.

Je voudrais souligner ici le sérieux de votre collectivité en matière de maîtrise des dépenses publiques. Le Département de la Seine-Maritime a fait partie des 11 premières collectivités à s'engager, dès avril, sur la maîtrise des dépenses locales et le maintien de leur taux de croissance à 1,2 % par an sur trois ans. Cet effort consolide le redressement de vos comptes déjà engagé.

Dans ce contexte et pour continuer à assurer toutes les missions qui lui incombent avec un engagement qui ne faiblit pas, l'État cherche perpétuellement à innover, se transformer et s'adapter aux nouveaux besoins des usagers. C'est le sens de la réforme de l'État qui se dessine actuellement dans le cadre d'Action publique 2022, et dont je souhaiterais vous présenter les fondamentaux.

Le Premier ministre, par une circulaire datée du 24 juillet 2018, a demandé aux Préfets de Régions de faire des propositions sur l'avenir de l'État territorial, son périmètre, ses modalités d'action. Dans ce travail de réflexion, il nous est demandé de **partir des spécificités du terrain et des attentes de nos concitoyens**. L'État

déconcentré doit être entièrement tourné vers leurs besoins concrets et quotidiens. **L'action de l'État au niveau départemental a vocation à être renforcée**, sans pour autant que l'échelon régional ne perde de sa pertinence.

Dans ce débat, les collectivités ont leur place, et je ne manquerai pas d'écouter les propositions que vous pourriez me faire.

* * * * *

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, voici les messages que je souhaitais porter et transmettre, à travers vous, aux habitants du département. Comptez sur mon engagement et sur celui de chacun des fonctionnaires de l'État pour, avec vous, œuvrer au service des habitants de Seine-Maritime.

A titre plus personnel, permettez-moi de vous dire combien je suis heureuse avec ma famille, depuis plus de 18 mois, d'être de nouveau Normande.

Merci de m'avoir écoutée. Je suis maintenant prête à répondre à vos questions.